Pièces jointes : - Circulaire ministérielle du 25 mars 2016/ ministre de l’intérieur.

* Fiches activité « moniteurs indépendants ».

Copie : ministre de l’intérieur.

Monsieur le Préfet de…

Je suis membre d’un collectif d’établissements d’enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière qui a vu le jour récemment, au regard de la situation économique et concurrentielle actuelle. Toujours soucieux de participer au maintien d’une offre de formation de qualité, nous sollicitons votre aide quant à l’application stricte des règles, ce qui serait un signe fort dans la lutte contre les acteurs opportunistes et illégaux.

Concurrencés de manière déloyale et ILLEGALE par des formateurs, titulaires du diplôme d’enseignant de la conduite, mais exerçant leur activité en dépit de la réglementation sous le statut « d’indépendants », nous attirons votre attention sur le fait que certains d’entre eux pratiquent l’enseignement à titre onéreux dans votre département.

Ne pouvant pas accéder aux fichiers du RCS ni de l’INSEE, nous écumons les sites de petites annonces gratuites afin de recenser ce travail illégal. Ainsi, vous trouverez, annexées à cette lettre, les fiches d’activité de ces « indépendants ».

Chaque fiche activité comporte :

* L’annonce par laquelle il/ elle propose ses services à titre onéreux (avec numéro de téléphone et numéro SIREN) ;
* La fiche « infogreffe » (code APE, siège social déclaré, activité déclarée, nom du responsable).

Devant l’ampleur du phénomène, nous vous demandons de procéder à la mise en place d’un Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude dédié à la lutte contre cette activité illégale. Des sanctions sont nécessaires car ces nouveaux acteurs occasionnent de graves dégâts sur nos établissements dits « traditionnels ». Les dérives économiques générées ont également des conséquences sur la collectivité : défaillances sécuritaires (formation, prise en charge de l’activité par les assureurs), défaillances économiques (revenus non-déclarés).

Très préoccupés par les constats que nous venons d’évoquer, nous tenons évidemment à être informés des suites données à notre demande.

Dans l’attente d’un geste fort de la part des pouvoirs publics, nous entrerons durablement en contact avec les médias.

Veuillez agréer, monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.